



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

2023

RESULTATS 2022



Cadre d'application : article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

RESULTATS 2022 AFFECTES SUR 2023 [EN €]

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde
TOTAL DU BUDGET	8 275 125,61	8 741 208,37	1 139 009,29	1 605 092,05
Investissement	2 638 291,31	2 338 399,38	- 743 555,43	- 1 043 447,36
Dont 1068		-		
Fonctionnement	5 636 834,30	6 402 808,99	1 882 564,72	2 648 539,41

Il n'y a pas de restes à réaliser.

	RESULTAT CUMULE
TOTAL	1 605 092,05
Investissement	-1 043 447,36
Fonctionnement	2 648 539,41

A l'issu de l'exercice 2022, le Budget principal affiche un résultat consolidé de près de 1 605 K€, en diminution par rapport à 2021 où celui-ci se situait à 2 139 K€ (y compris restes à réaliser).

L'excédent budgétaire cumulé ainsi dégagé permet de couvrir près de 117 jours de dépenses de fonctionnement [1].

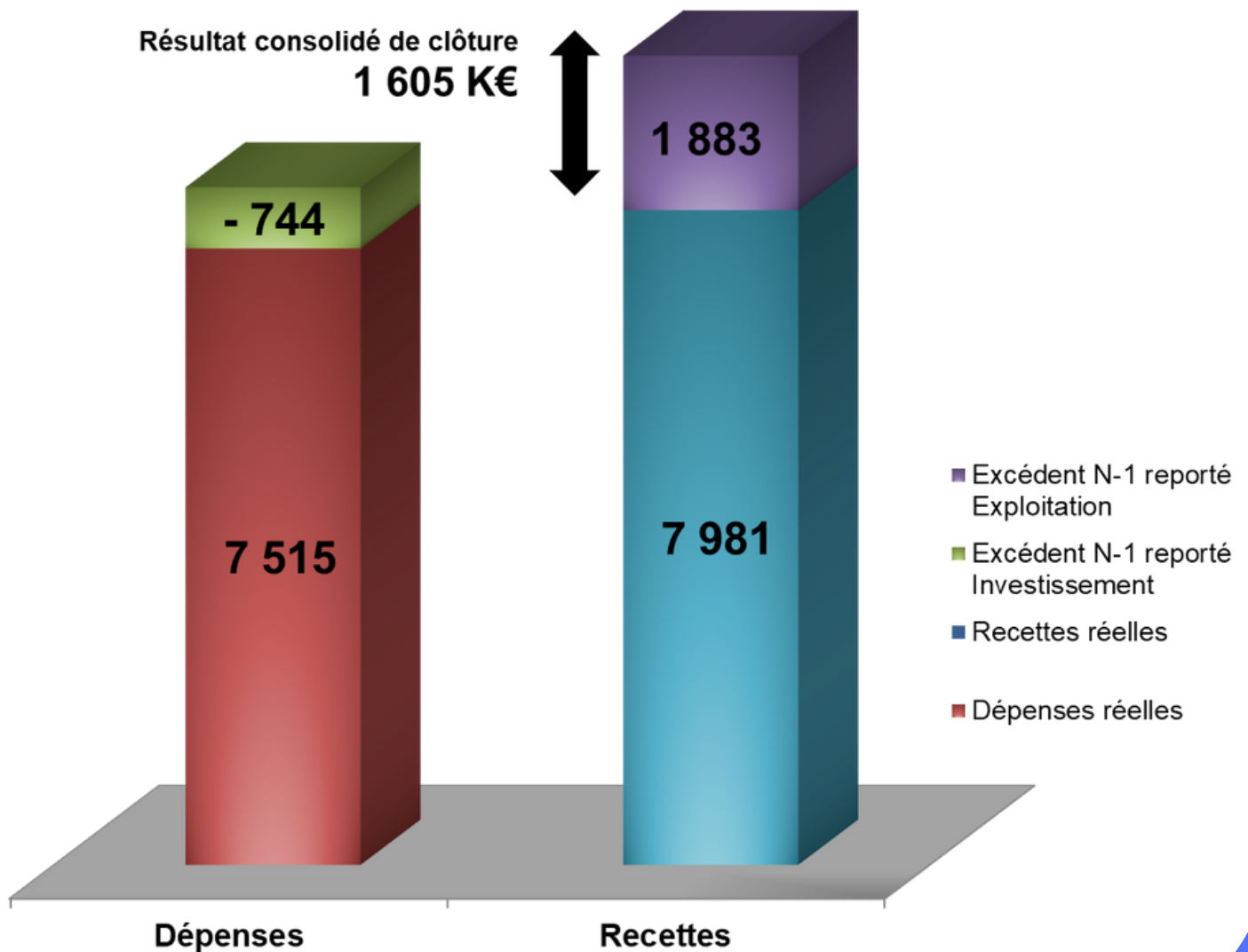
D'un point de vue technique, ce résultat excédentaire est affecté au Budget Primitif 2023.

[1] Il est préconisé de disposer d'une réserve financière de 20 à 40 jours afin de répondre au besoin en fonds de roulement.

RESULTATS 2022



RESULTAT CONSOLIDE DE 2022 [EN K€]



Les grandes masses budgétaires

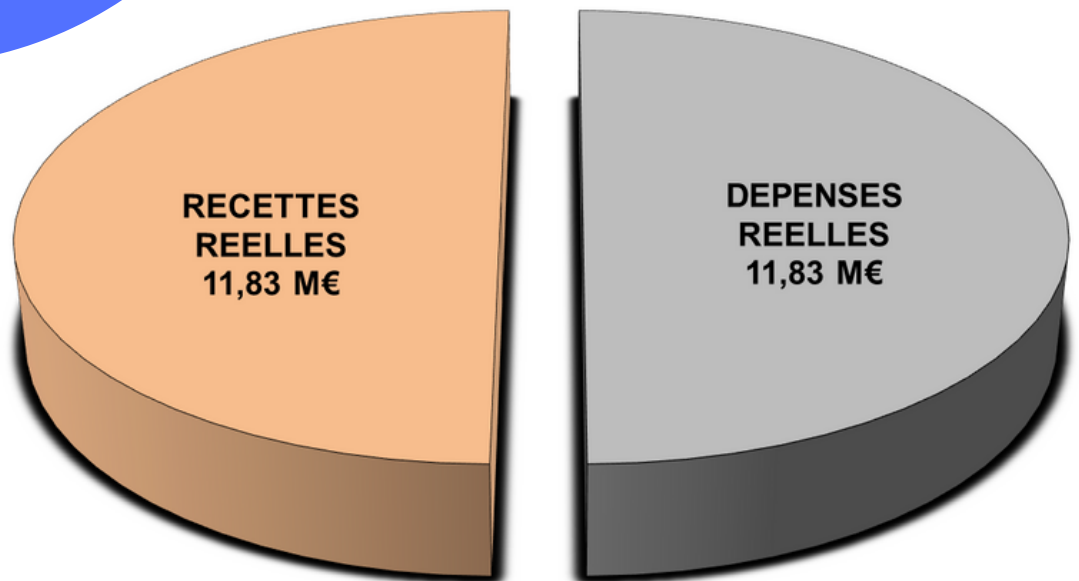
2023



LES GRANDES MASSES 2023

[FLUX REELS, EN M€]

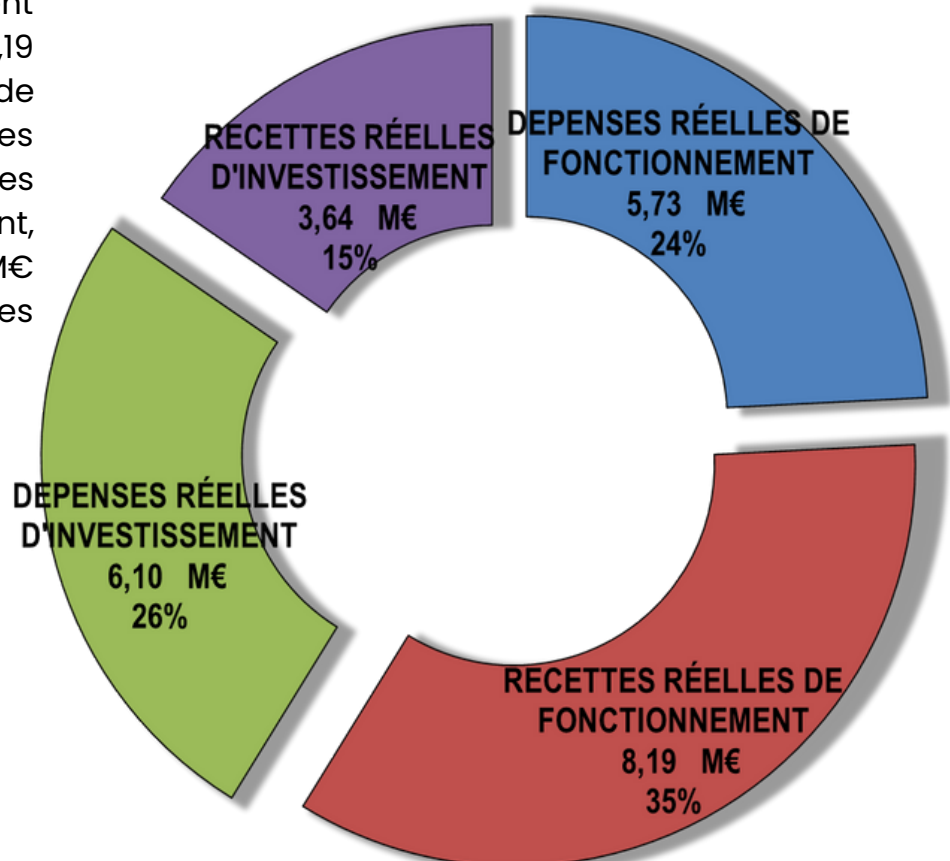
Le volume des opérations réelles au BP 2023 est porté à 11.83 M€ en dépenses et en recettes.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 5,73 M€ pour 8,19 M€ de recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent, quant à elles, à 6,1 M€ pour 3,64 M€ de recettes réelles d'investissement.

REPARTITION PAR SECTION

[HORS RESULTAT REPORTE, EN M€]



La section de fonctionnement

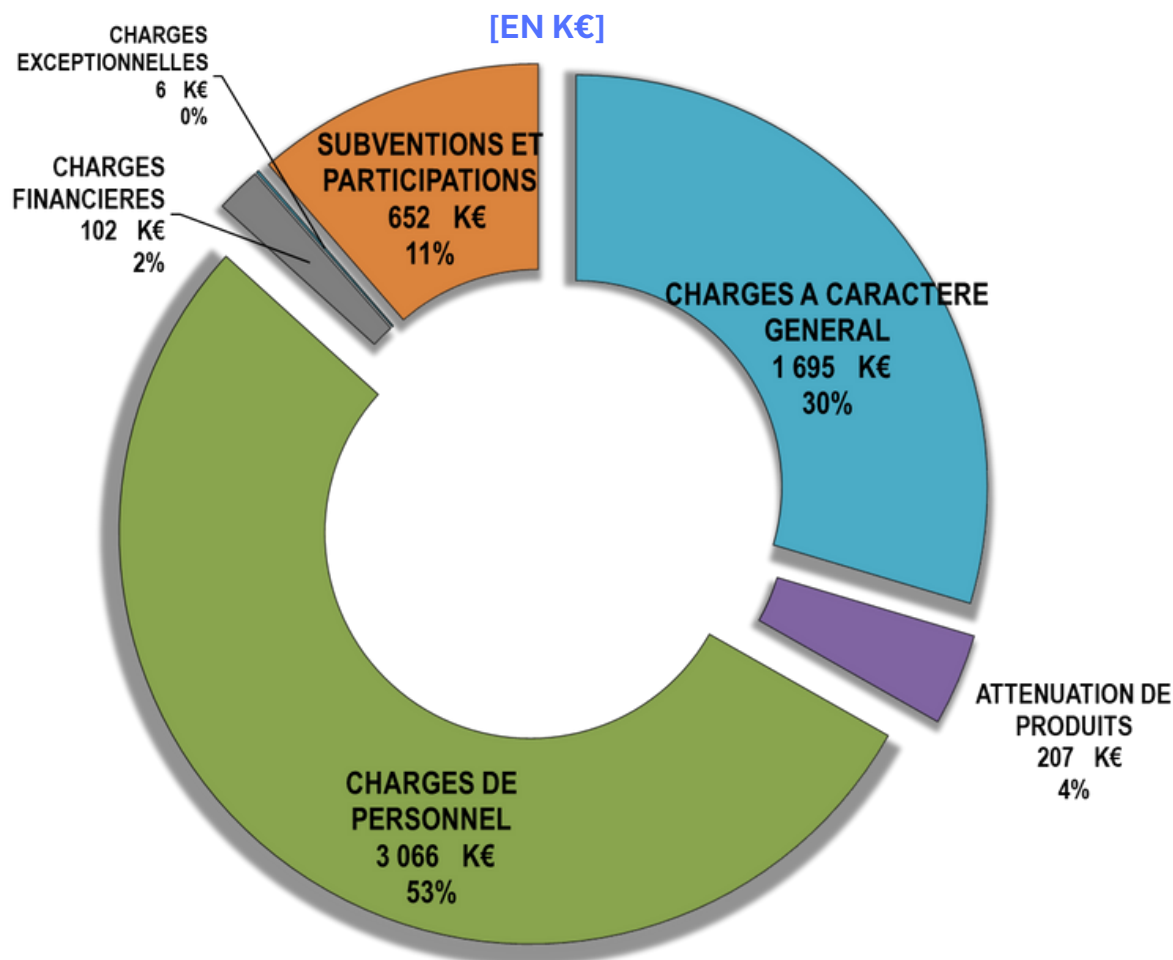
2023

Les dépenses



Les dépenses réelles de fonctionnement : 5 728 K€

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics. Elles sont sans incidence sur le patrimoine et font l'objet d'une consommation immédiate.

Leur évolution est évaluée à la hausse de + 14,7% en 2023 par rapport au résultat financier anticipé de 2022.

La section de fonctionnement

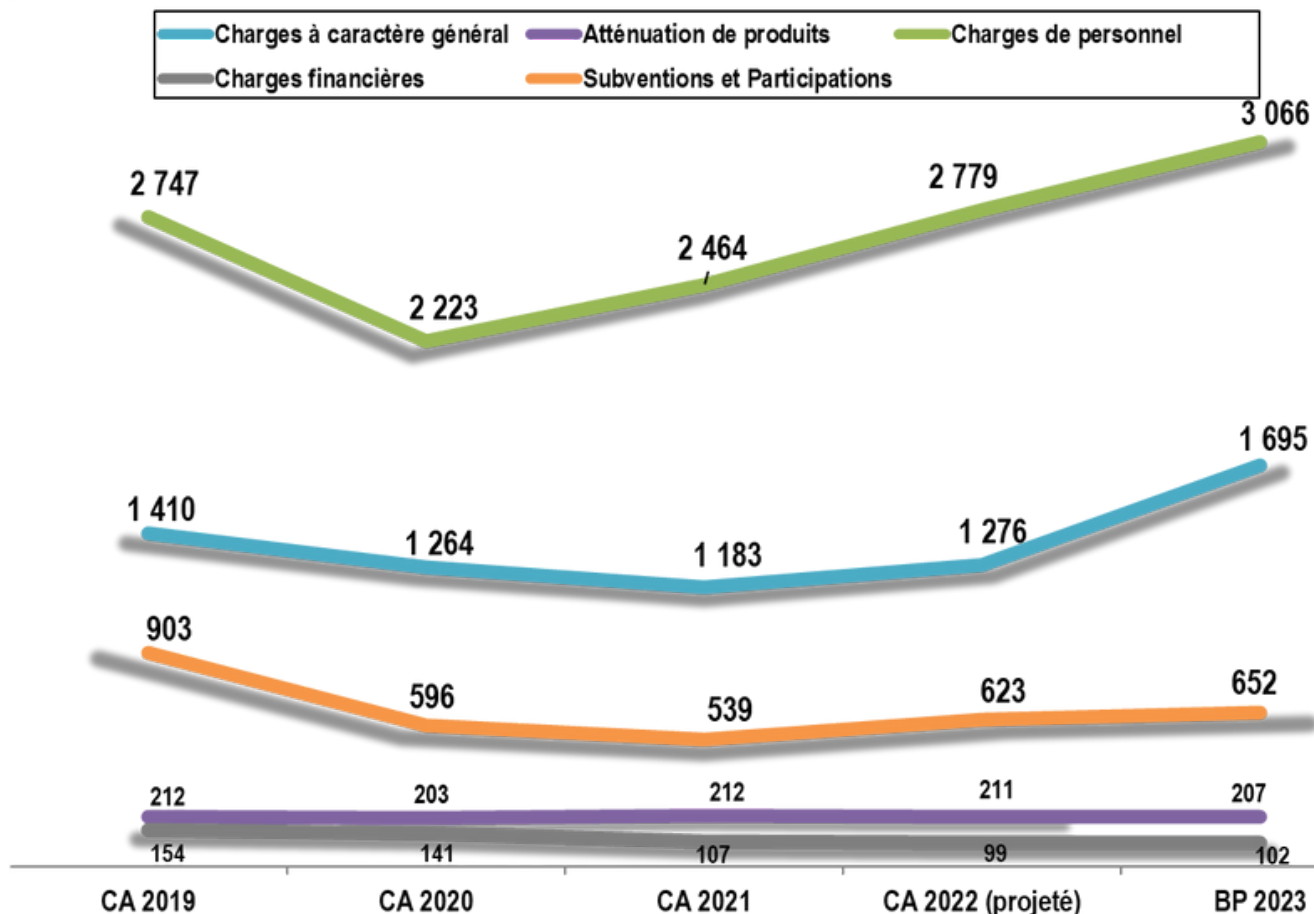
2023

Les dépenses



Acteur quotidien des services publics, les charges se rapportant au personnel constituent le principal poste de dépenses (53%), suivies des charges à caractère général (30%), des charges de gestion courante (11%) correspondant aux subventions aux associations locales et participations versées aux principaux partenaires institutionnels dont le SDIS (augmentation de +6%) et le CCAS, de l'atténuation de produits correspondant à la pénalité SRU (4%) et enfin des intérêts de la dette (2%). A noter également un montant de 6 K€ de provisions et charges exceptionnelles, qui est affecté aux créances douteuses ou non valeur selon les signalements et procédures diligentées par le Trésor Public.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT [EN K€]



La section de fonctionnement

2023

Les dépenses



Les charges à caractère général atteignent 1,69 M€, soit un niveau sensiblement à la hausse de + 32,8 % par rapport à celui de l'exercice 2022, à considérer eu égard principalement de la **crise énergétique** qui s'impacte à hauteur de **+ 206 K€** (+ 115% des dépenses globales d'énergie), ce même en intégrant le bénéfice du bouclier tarifaire plafonnant le prix du MWh sur l'électricité des bâtiments publics.

Ainsi, le coût du gaz est multiplié par 4, celui de l'éclairage public par 1,5 (l'extinction partielle de nuit permet de réduire l'impact de - 17 K€) et celui de l'électricité des bâtiments publics à x 1,5 (x4 sans le bouclier tarifaire).

Par ailleurs, l'inflation constatée en 2022 se répercute sur le coût d'achat de biens et des services en 2023 (+ 5 à 10% sur les achats de matériel, petites fournitures, etc.). Exemple : la ramette de papier est passée de 2,5 € à 5,8 €.

Est également intégré le choix d'externalisation de prestations en communication (+ 16 K€) et la mise en œuvre de nouveaux contrats de maintenance obligatoire (+ 30 K€).

Les charges de personnel atteignent 3,06 M€, soit un niveau notablement à la hausse de + 10,3 % par rapport à celui de l'exercice 2022, soit une variation en valeur de **+ 287 K€**, considérant les principales variables suivantes :

- **107 K€** correspondent à l'impact de la restructuration et du renforcement des effectifs, par le biais du **recrutement**, soit 37 K€ pour une création de poste nouveau sur 2023 (assistant(e) du service technique) et 70 K€ correspondant à l'impact des recrutements opérés en cours d'année 2022 sur une année pleine en 2023.
- **76 K€** à l'impact des **mesures gouvernementales** exogènes à la collectivité : impact de la hausse du point d'indice décidée en 2022 sur une année pleine en 2023 (+ 55 K€), revalorisation indice point plancher et GIPA (+ 21 K€).
- 38 K€ correspondent au coût de la **campagne de recensement de la population** (impact de + **27K€** considérant qu'en 2022, la collectivité avait supporté le coût de la tenue des bureaux de vote pour les élections à hauteur de + 11 K€).
- **37 K€** correspondent au Glissement Vieillesse Technicité, avec les avancements d'échelon 2023 (+ 11 K€), de grades 2023 (+ 10,5 K€) et à l'impact de ces mêmes évolutions de carrière survenues en cours d'année 2022 sur une année pleine en 2023 (+ 15 K€).

La section de fonctionnement

2023

Les dépenses



- **31 K€** correspondent à des revalorisations de **régime indemnitaire** (18 K€ en 2023, 13 K€ lié à l'impact de cette revalorisation en cours d'année 2022 sur une année pleine en 2023).
- **22 K€** correspondent à l'**augmentation des capacités d'accueil sur les cantines scolaires** pour répondre aux demandes croissantes des familles.
- **20 K€** correspondent à une prévision en cas de **requalification médicale** du cas d'agents actuellement en arrêt de travail.
- **19 K€** correspondent à la hausse des dépenses liées à l'**assurance du personnel** (cotisation : + 16 K€) et à la **médecine préventive** (cotisation : + 3 K€)
- **9 K€** sont provisionnés pour des **remplacements occasionnels**
- **5 K€** correspondent à la mise en place d'**astreintes technique et de sécurité**
- **-66 K€** d'économies sont générées par les **départs d'agents**, dont deux départs en retraite et un non-remplacement.

En 2023, le taux d'administration de la collectivité se situe à **9,7 EQTP pour 1000 habitants [2]**, là où la moyenne nationale des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe à 14,3 EQTP pour 1 000 habitants **[3]**.

L'évolution financière des charges de personnel n'est pas neutre, mais elle demeure ainsi à un niveau somme toute raisonnable eu égard du ratio financier qui porte la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux dépenses de personnel à **53,5 % en 2023**, là où la moyenne des communes de 5 000 à 10 000 habitants se situe à 57,1 % **[3]**.

[2] Evaluation du nombre d'ETPT à 59,46 agents sur emplois permanents

[3] Source : DGCL 2022 sur 2021, les chiffres des collectivités locales, 8.8.a et 4,7.b

La section de fonctionnement

2023

Les dépenses



Les charges de gestion courante augmentent de + 4,6 % par rapport à l'exercice 2022, en raison de la hausse de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)(+ 21 K€), et de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (+ 8 K€) L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations demeure stable quant à elle (254 K€).

Sous réserve de réalisation d'un emprunt nouveau à hauteur de 402 K€, **les charges financières** sont en hausse de + 2,7%, tout en bénéficiant de l'extinction de la dette ancienne contractée par la collectivité.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 2 460 K€

Les dépenses d'ordre de la section sont de deux natures :

N'entraînant aucun flux négatif de trésorerie, les **dotations aux amortissements** (chapitre 042 pour 500 K€) et le **virement à la section d'investissement** (chapitre 023 pour 1 960 K€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement de la section d'investissement.

Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 040), les dotations aux amortissements représentent un autofinancement obligatoire afin de financer une partie du renouvellement des biens.

Figurant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, minoré des dotations aux amortissements, et utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement.

La section de fonctionnement

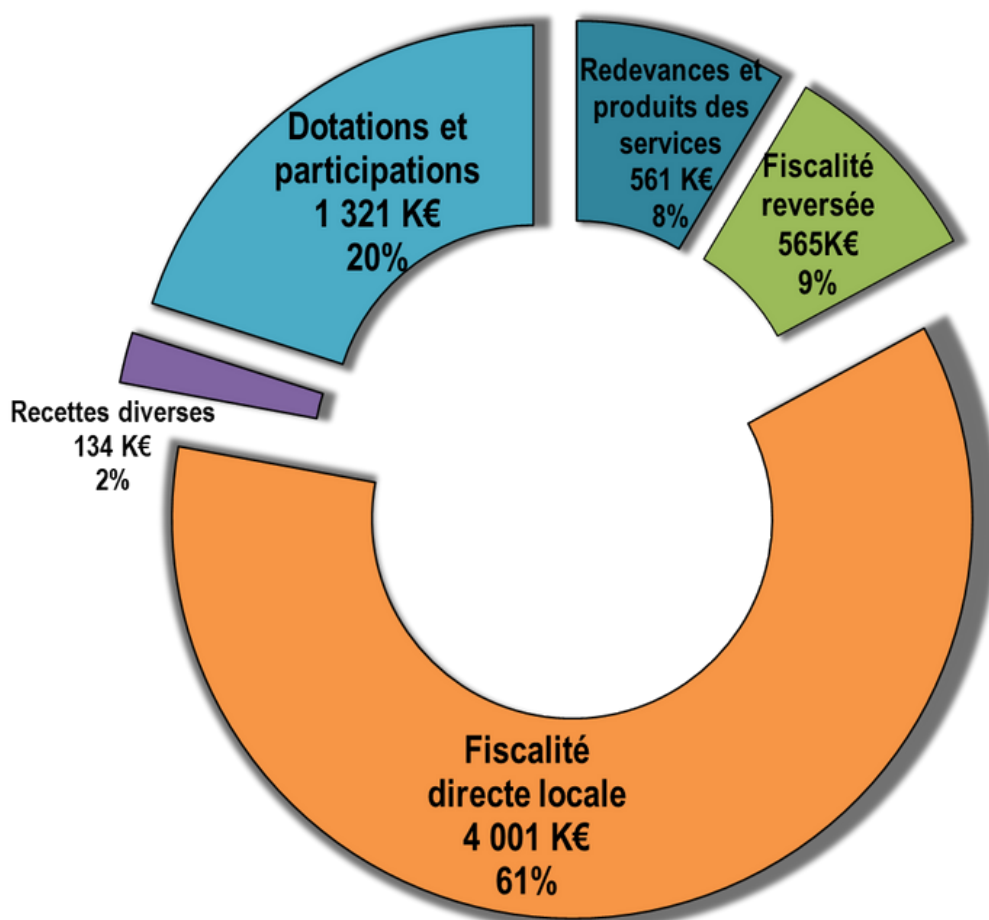
2023

Les recettes



Les recettes réelles de fonctionnement : 6 583 K€

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT [EN K€]



Leur évolution est évaluée à la hausse de + 4% en 2023 par rapport au résultat financier anticipé de 2022.

La fiscalité locale constitue indéniablement le pilier central des recettes de fonctionnement (61%), suivie des dotations étatiques et participations (20%) telles que les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la politique enfance jeunesse, des redevances et produits des services (8%), de la fiscalité reversée (9%), et à la marge, de recettes diverses (2%).

La section de fonctionnement

2023

Les recettes



Les redevances et produits des services atteindraient **561 K€**, soit un niveau de - 2,1% plus bas par rapport à celui de 2022 (- 12 K€), exercice qui avait bénéficié d'un encaissement de la vente de l'énergie photovoltaïque de l'année 2021 et 2022 (+ 6 k€) et d'une forte demande en concessions funéraires (+ 6 K€).

Ces produits comprendraient la participation des familles aux services péri et extra-scolaires (323 K€) étant précisé qu'il n'est pas prévu de hausse de la tarification de ces services municipaux, les redevances d'occupation du domaine public (201 K€), le remboursement de Sète Agglopôle Méditerranée pour la gestion de la collecte des encombrants et le transport scolaire des sorties piscines (17 K€), les concessions de cimetière (10 K€) ou encore la vente d'énergie photovoltaïque au titre de 2023 (6 K€).

Les dotations et participations s'élèveraient à **1 321 K€** dont 928 K€ de dotations étatiques dont le niveau serait parfaitement stable, réparties comme suit :

- Dotation Forfaitaire : 419 K€ (+ 2 K€ par rapport à 2022)
- Dotation de Solidarité Rurale : 337 K€ (+ 27 K€ par rapport à 2022)
- Dotation de Péréquation : 172 K€ (- 11 K€ par rapport à 2022)

Les autres recettes principales sont les compensations fiscales, le soutien financier de la CAF (272 K€) à travers la Prestation Sociale Unique (PSU) et la Convention Territoriale Globale (CTG), le soutien financier de l'Etat au dispositif de la cantine à 1 € mis en place par la collectivité (78 K€), la dotation pour le recensement (11 K€ pour un coût supporté par la collectivité de 38 K€), la dotation pour la prise en charge de la délivrance des cartes nationales d'identité et passeports (9 K€), le FCTVA volet fonctionnement (6 K€).

La section de fonctionnement

2023

Les recettes



La fiscalité reversée s'établirait à **565 K€** répartis comme suit :

- Attribution de compensation (AC) : 423 K€
- Fonds de Péréquations des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) : 127 K€
- Dégrèvements de taxes fiscales acquittées par la collectivité sur les exercices antérieurs suite à une démarche d'optimisation : 15 K€

Les recettes diverses atteindraient **134 K€**, comprenant notamment les locations de biens pour 97 K€ et les remboursements de l'assurance du personnel pour 30 K€.

La fiscalité locale s'établirait à **4 001 K€** soit un niveau en hausse de +8,9% par rapport au résultat anticipé de 2022 (+ 326 K€)

Ses différentes composantes connaîtront des évolutions notables :

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont évalués à **350 K€** pour 2023 contre 452 K€ en 2022 avec une projection prudentielle de ralentissement du marché immobilier.
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) est évaluée à **162 K€** (stable).
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques, les droits de place rapporteraient quant à eux **44 K€**.
- Les Taxes Foncières et d'Habitation rapporteraient à la collectivité **3 440 K€** et verraient leur produit augmenter de + 426 K€ par rapport à 2022 (3 014 K€), sous l'effet des bases dont la dynamique est très supérieure à l'inflation (+8,6% pour une évolution qui avait été fixée nationalement à 7,1%, soit + 280 K€), ainsi que sous l'effet des taux dont la hausse est envisagée à hauteur de + 5% (+ 146 K€).

La section d'investissement

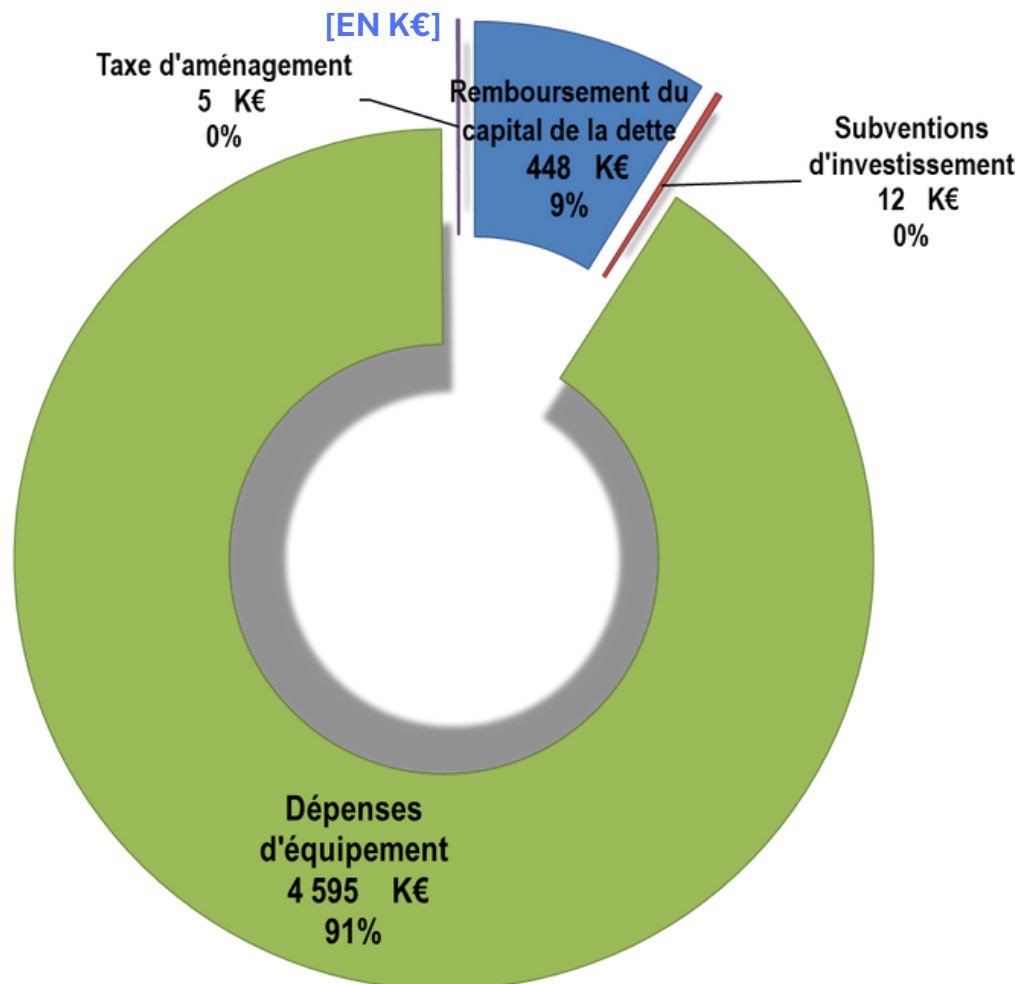
2023

Les dépenses



Les dépenses réelles d'investissement : 5 060 K€

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'équipement constitueraient en 2023 le principal poste (4,59 M€) des dépenses réelles d'investissement, suivi du remboursement en capital de la dette (448 K€), et des subventions versées (12 K€) et du remboursement d'un trop-perçu de taxe d'aménagement (5 K€).

Il est à rappeler le montant du Programme Pluriannuel d'Investissement qui consacre 22,2 M€ aux dépenses d'équipement sur la période 2020-2026, soit un niveau annuel moyen d'investissement de 3,7 M€.

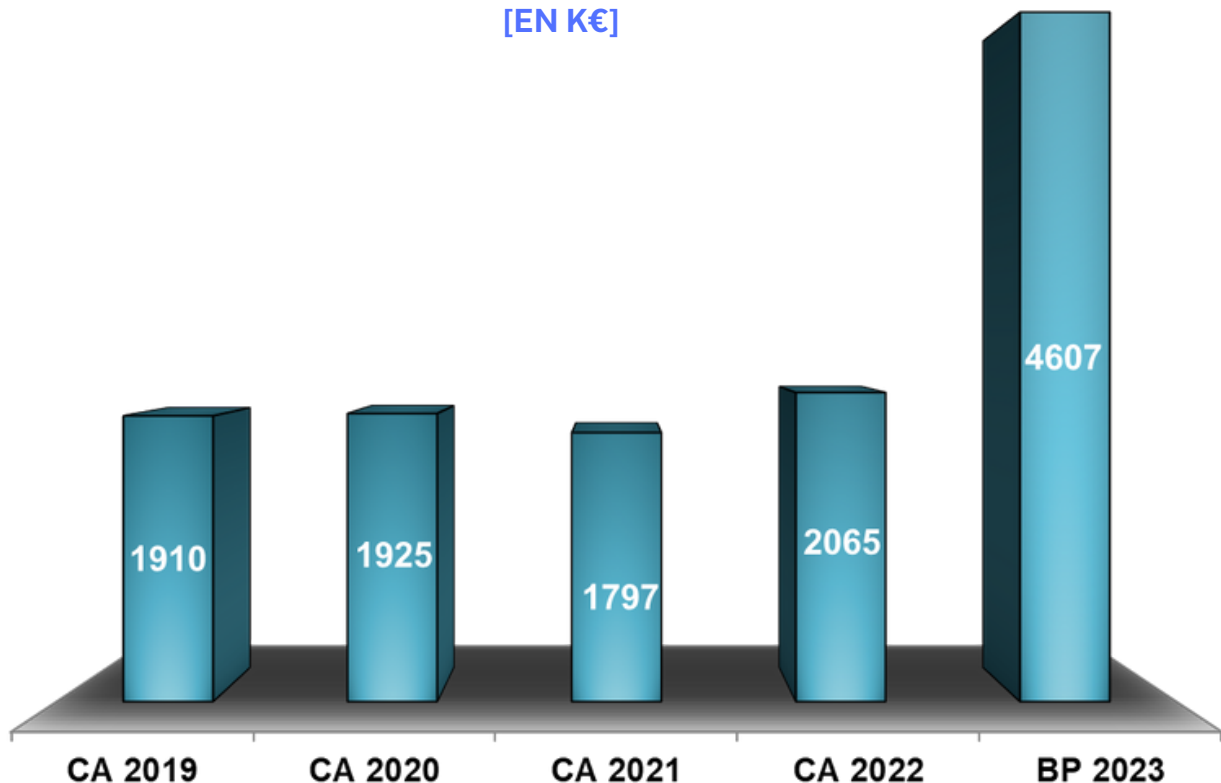
La section d'investissement

2023

Les dépenses



EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT [EN K€]



Selon les grandes orientations définies par l'équipe municipale pour le mandat 2020-2026, les dépenses d'équipement en 2023 consacreront :

- **455 K€** au **renforcement de l'attractivité du territoire**
- **1 853 K€** à l'**amélioration du cadre de vie**
- **783 K€** pour la **redynamisation du centre-bourg**
- **1 083 K€** pour l'**enfance, jeunesse et loisirs**
- **120 K€** au **développement du territoire**
- **312 K€** à la **modernisation des services publics**

En 2023, le niveau des dépenses d'équipement brut de la Ville de Poussan est **2,6 fois plus important** à celui des communes de la strate **[4] : 747 €/habitant** contre 278 € en moyenne.

[4] DGCL, chiffres des collectivités 2022 sur 2021, 4.7.b

La section d'investissement

2023

Les dépenses



DEPENSES D'EQUIPEMENT 2023

[EN €]

Super Opérations	Opérations	2023
TOTAL		4 606 581
20261 Renforcement de l'attractivité	202611 Espace Saint Roch	301 570
	202612 Salle polyvalente	
	202613 Vie culturelle	36 678
	202614 Vie associative et sportive	116 500
		454 748
20262 Amélioration du cadre de vie	202621 Environnement	310 199
	202622 Aménagement urbain, voirie et réseaux	1 128 937
	202623 Eclairage public	150 000
	202624 Tranquillité publique	263 618
		1 852 754
20263 Redynamisation du centre bourg	202631 Rénovation des Halles	588 435
	202632 Action économique	10 000
	202633 Stationnement	185 000
	783 435	
202643 Loisirs	202641 Enfance	703 558
	202642 Jeunesse	17 000
	202643 Loisirs	362 256
	1 082 814	
20265 Développement du territoire	202651 ZAC	
	202652 Budget participatif	20 000
	202653 Cimetière	20 000
	202654 Action foncière	80 600
	202655 Dvlpt complexe sportif	
	202656 PUP Cave Coopérative	
	120 600	
20266 Modernisation des services publics	202661 Communication	32 950
	202662 Informatique	38 197
	202663 Hôtel de Ville	41 580
	202664 CTM	129 628
	202665 SEJ	14 875
	202666 PM	55 000
	312 230	

La section d'investissement

2023

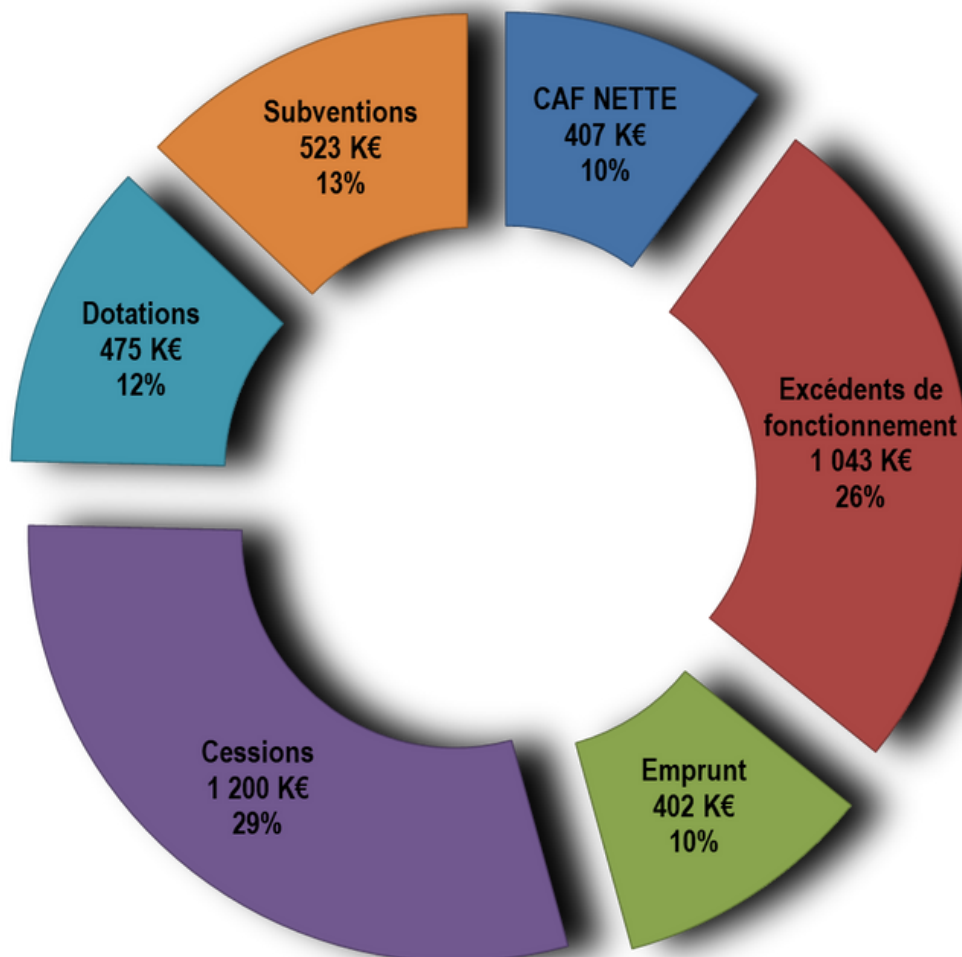
Les recettes



Les recettes réelles d'investissement : 3 644 K€

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

[EN K€]



En hausse de 120,6 % par rapport au niveau anticipé de 2022, les recettes réelles d'investissement seraient constituées en premier lieu par la cession de la cave coopérative (29%) suivies par les excédents de fonctionnement (26%), des subventions perçues (13%), des dotations reçues (12%) avec notamment le FCTVA et la Taxe d'Aménagement, du recours à l'emprunt nouveau (10%) et de l'autofinancement : Capacité d'Autofinancement Nette (10%)

La section d'investissement

2023

Les recettes



Les dépenses d'ordre d'investissement : 80 K€

Les dépenses d'ordre de la section sont composées d'**opérations patrimoniales** (80 K€) dont le pendant est inscrit en recettes d'ordre d'investissement.

Les recettes d'ordre d'investissement : 2 540 K€

Les recettes d'ordre de la section sont composées des **dotations aux amortissements** (chapitre 040 pour 500 K€), d'**opérations patrimoniales** (80 K€) et le **virement à la section d'investissement** (chapitre 021 pour 1 960 K€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement de la section d'investissement.

Les indicateurs financiers

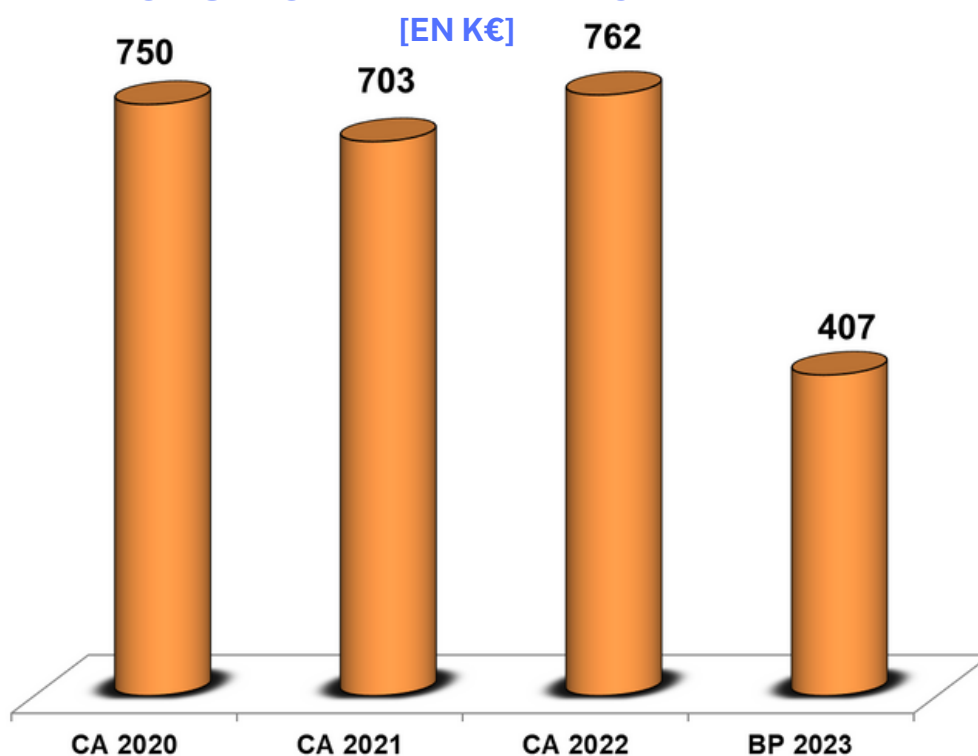
2023



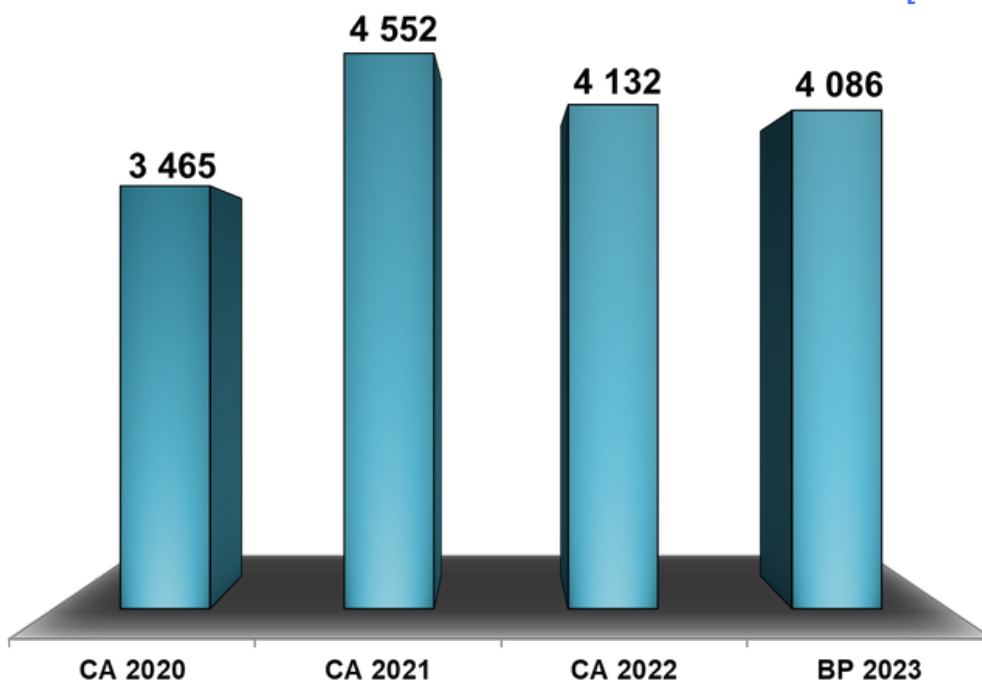
TABLEAU FINANCIER

Indicateurs Financiers	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (projeté)	BP 2023
Epargne brute	1 181 K€	1 257 K€	1 378 K€	1 263 K€	1 204 K€	855 K€
Epargne nette	626 K€	694 K€	750 K€	703 K€	762 K€	407 K€
Résultat consolidé de fin d'exercice avec RAR	1 113 K€	1 067 K€	901 K€	2 139 K€	1 605 K€	0 K€
Recours à l'emprunt	400 K€	500 K€	0 K€	668 K€	1 000 K€	402 K€
Stock de la dette au 31/12/N	4 156 K€	4 093 K€	3 465 K€	4 552 K€	4 132 K€	4 086 K€
Taux d'endettement	62,41%	61,23%	58,56%	78,47%	65,28%	62,06%
Capacité de désendettement	3,5	3,3	2,5	3,6	3,4	4,8

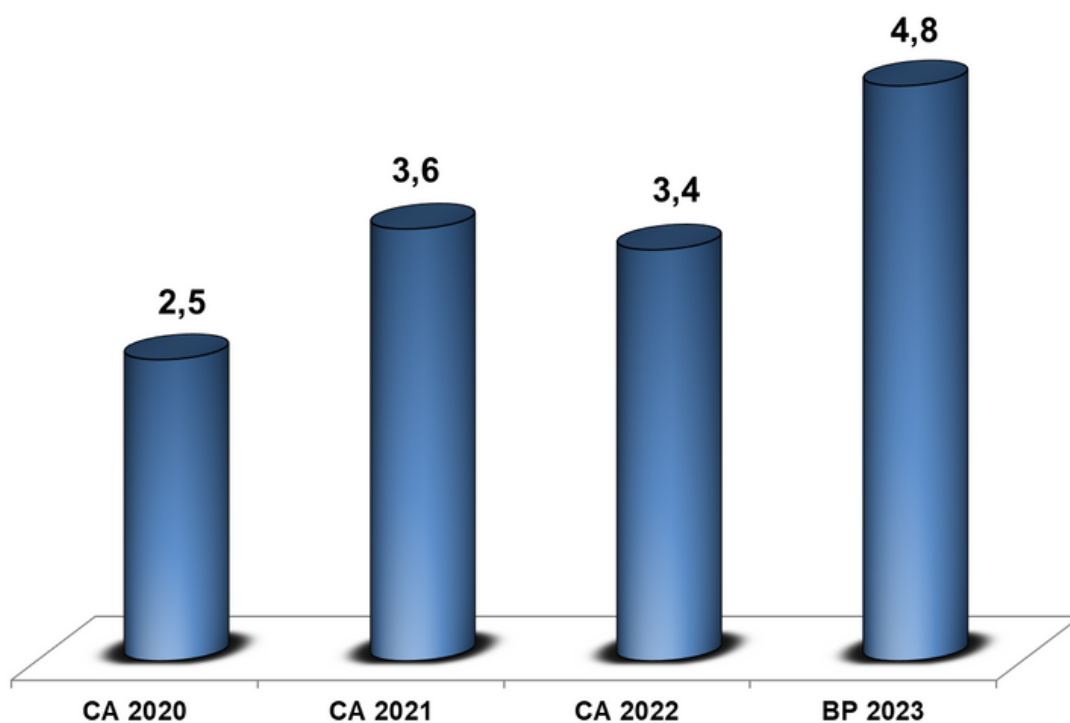
EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE



EVOLUTION DU STOCK DE DETTE [EN K€]



EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Les indicateurs financiers

2023



La lecture des principaux indicateurs financiers met en perspective que la Ville de Poussan bénéficie d'indicateurs financiers très satisfaisants : elle maintient son **stock de dette constant**, et présente un **très bon niveau de solvabilité**, au travers d'une capacité de désendettement de 4,8 années (le seuil d'alerte étant fixé à 12 années).

L'épargne nette demeure positive bien qu'en baisse par rapport à 2022, justifiant dès lors le recours modéré au levier fiscal, afin d'assurer pour l'avenir le financement des services offerts à la population ainsi que les grands projets du mandat.

RATIOS COMPARATIFS DE LA STRATE

		POUSSAN BP 2023	Strate Communes 5 000 - 10 000 habitants DGCL 2021
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population DGF	928	849
Ratio 2	Produit des impositions directes / Population DGF	558	455
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / Population DGF	1066	1 040
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / Population DGF	744	278
Ratio 5	Encours de la dette / Population DGF	662	691
Ratio 6	DGF / Population DGF	150	148
Ratio 7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	53,52%	57,10
Ratio 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	93,82%	88,70
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	69,79%	26,80
Ratio 11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	62,06%	66,40